LA DÉSINFORMATION

DÉVELOPPER SON ESPRIT CRITIQUE



70% **des jeunes qui cherchent de l'information sur les réseaux sociaux se tournent vers TikTok***

*Source : Étude de l'Association e-Enfance / 3018, mars 2026

DE QUOI PARLE-T-ON ?

La désinformation consiste à diffuser **volontairement** des informations fausses ou trompeuses dans le but de :

- **Manipuler** l'opinion publique
- **Nuire** à une personne ou à un groupe de personnes
- **Induire en erreur** ou créer de la confusion
- **Perturber** les processus démocratiques (élections)
- **Alimenter la haine**, la polarisation et la radicalisation, voire inciter à la violence
- **Semer la méfiance** envers les médias traditionnels, les chercheurs, les pouvoirs publics, etc.

SUR QUELLES PLATEFORMES ?

- **Réseaux sociaux** (Instagram, TikTok, Snapchat, X...)
- **Plateformes de vidéo** en ligne (YouTube, Twitch...)
- **Applications de messagerie** : messages privés, groupes et canaux de discussion (WhatsApp, Telegram, Discord...)
- **Forums de discussion** et **blogs** en ligne (Reddit...)
- **Sites internet**

La désinformation peut prendre différentes formes : des **fake news** (des fausses informations inventées ou déformées), des **images ou vidéos sorties de leur contexte**, des **deepfakes** générés à l'aide de l'intelligence artificielle, des **rumeurs**...

POURQUOI CA MARCHE ?

L'émotion d'abord

Peur, colère, indignation : un contenu qui choque se partage souvent **avant** d'être vérifié.

Les algorithmes

Les recommandations favorisent ce qui fait réagir et peuvent enfermer dans une bulle d'information.

L'IA générative

Images, voix et vidéos truquées sont de plus en plus faciles à produire et de plus en plus réalistes.

GLOSSAIRE

Désinformation : diffusion délibérée d'informations inexactes ou trompeuses pour manipuler, nuire ou induire en erreur.

Mésinformation : partage accidentel d'informations inexactes, sans intention de tromper ni malveillance.

Malinformation : détourner des informations réelles pour les présenter dans un contexte erroné ou trompeur.

Infox (ou fake news) : informations mensongères ou délibérément biaisées (contraction d'info et intox).

QUE DIT LA LOI ?

Selon les faits commis, plusieurs comportements peuvent être sanctionnés sur le plan juridique :

- **Deepfakes** ou **montage** (art. 226-8 du code pénal) : **1 an d'emprisonnement** et **15 000 € d'amende**, peines aggravées par la diffusion en ligne.
- **Deepnudes** (art. 226-8-1 du code pénal) : **2 ans d'emprisonnement et 60 000€ d'amende.**
- **Usurpation d'identité** (art. 226-4-1 du code pénal) : **1 an d'emprisonnement et 15 000€ d'amende**.
- **Publication, diffusion ou reproduction de fake news** (art. 27 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de presse) : **45 000€ d'amende.**
- **Diffamation** et **injure publique** (art. 29, 32 et 33 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de presse) : **12 000 € d'amende**.

Télécharger l'App 3018

e-Enfance 3018 OBSERVATOIRE

QUE FAIRE FACE À CES SITUATIONS ?



REACTIONS ET BONS RÉFLEXES

QUELS RETENTISSEMENTS ?

- **Réactions psychiques et émotionnelles :** Selon les situations, certaines informations peuvent susciter de la peur ou de l'inquiétude, voire perturber le sommeil.
- **Modifications du comportement :** méfiance envers les médias et les institutions, perte de confiance dans les sources d'information.
- **Conséquences sociales :** difficultés à distinguer le vrai du faux, atteinte au débat démocratique, atteinte à la cohésion sociale par la diffusion de discours discriminants ou violents.

COMMENT REPERER ?

- **Se méfier** des titres sensationnalistes, alarmistes ou émotionnels : ils cherchent à susciter une réaction émotionnelle plutôt qu'à informer.
- **Vérifier** la source de la publication : l'auteur, la date, le contexte...
- **Comparer plusieurs sources** pour vérifier si l'information est confirmée.
- Utiliser des sites de vérification de l'information (sites de "**fact-checking**") : AFP Factuel, Les Décodeurs (Le Monde), CheckNews (Libération), Vrai ou fake (Franceinfo).
- **Chercher l'origine des images ou vidéos** : effectuer une recherche inversée (Google Lens, TinEye...) pour retrouver leur origine et leur contexte de diffusion.
- **Repérer les signes d'un deepfake :** être attentif aux éventuelles incohérences (mains déformées, décalage entre la voix et les lèvres, arrière-plan incohérent, jeux de lumière non conformes...).

  ⚠ Un deepfake peut être très réaliste et ne présenter aucun défaut visible.

LES BONS RÉFLEXES

POUR LES MINEURS

- Parler à un adulte en cas de doute sur la véracité d'une information.
- Signaler les contenus ou les comptes diffusant de fausses informations directement sur la plateforme concernée.
- Signaler les contenus potentiellement illicites sur PHAROS (portail officiel de signalement des contenus et comportements illicites en ligne) si une publication est susceptible de constituer une infraction (incitation à la haine ou à la violence, apologie du terrorisme...).
- **En cas de doute** sur la véracité d'une information, **ne pas la partager** avant d'avoir vérifié.

POUR LES PARENTS ET PROFESSIONNELS

- Ecouter le jeune sans le juger et vérifier l'information avec lui.
- Accompagner le mineur dans les démarches de signalement.
- Echanger régulièrement sur ses pratiques numériques et les contenus auxquels il est exposé.
- **L'aider à développer son esprit critique** en lui présentant des outils et des ressources permettant de se prémunir contre la désinformation.

→ **Pour travailler l'esprit critique en classe ou en famille : les ressources d'éducation aux médias et à l'information (EMI) du CLEMI (clemi.fr).**

PREMIER RÉFLEXE



3018

Le dispositif national pour les jeunes victimes, témoins, auteurs, leurs familles et les professionnels sur les questions de harcèlement et de violences numériques.

Ouvert 7j/7, de 9h à 23h

- ✓ Une **écoute** gratuite, anonyme et confidentielle
- ✓ Un **accompagnement** des jeunes jusqu'à 25 ans et leurs familles
- ✓ Une **orientation** vers les services compétents
- ✓ Un service en **180 langues**, **accessible aux sourds et malentendants**
- ✓ Des **signalements transmis et traités en priorité par les plateformes,** afin d'obtenir le retrait rapide des comptes et contenus préjudiciables, grâce au statut de **signaleur de confiance**

Par téléphone

Par tchat sur l'App 3018

Télécharger l'App 3018

e-Enfance 3018 OBSERVATOIRE